

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – ÉTUDE PRÉ-OPERATIONNELLE POUR
LA "VOIE DOUCE DE LA TRAVERSÉE DU BARRASSON ET ACCÈS AU COLLÈGE" –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme
BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET
Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia –
M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – M. DIGIOVANNI Alexandre – Mme
TOUMANI Soréa – Mme ORSINI Chantal – Mme GIACHINO Lisa.



MME FREDERIQUE BARDIES A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN du 21 Décembre 2023
Délibération N° DM_20231221N113

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – ÉTUDE PRÉ-OPERATIONNELLE POUR LA "VOIE DOUCE DE LA TRAVERSÉE DU BARRASSON ET ACCÈS AU COLLÈGE" – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 11 Mai 2023, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au titre du programme "Petites Villes de Demain" qui permet notamment à la commune de bénéficier d'un soutien pour l'ingénierie. La réalisation de cette étude a reçu un avis favorable pour être financée par la Banque des Territoires à hauteur de 45 % du coût de l'étude dans le cadre de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires validée en séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2021.

Le Conseil Départemental a voté, le 20 Octobre 2023, un nouvel axe dans sa politique d'aide aux projets de restructuration urbaine, dans le cadre des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2024-2026, qui permet d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans l'élaboration d'un projet de restructuration urbaine transversal dont le développement des modes doux.

Dans le cadre de cette nouvelle politique départementale, les études sont éligibles à hauteur de 30 % maximum du montant H.T. plafonné à 6.000 €. maximum. L'étude pré-opérationnelle est en cohérence avec la demande d'inscription du projet de voie douce au prochain Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

Le plan de financement prévisionnel pour l'étude est le suivant :

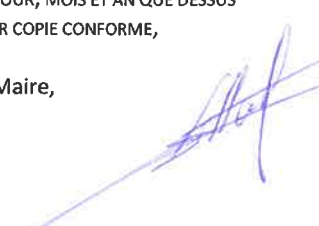

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Prestation externe : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	31.120,00 €.	Banque des Territoires	16.804,80 €.
		Conseil Départemental	6.000,00 €.
		Autofinancement (26,70 %)	8.315,20 €.
Total	31.120,00 €.	Total	31.120,00 €.

Monsieur le Maire demande :

- D'approuver la proposition de demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- De l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la proposition de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents s'y rapportant.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 8-5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---

